

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 30 SEPTEMBRE 2019

Présents : : Hervé Besson - Marc Bourdon - Laëtitia Bourjat - Loïc Bourjat - Nicolas Carpentier - Françoise Deschamps - Denis Mandon - Romain Serpenet - Michel Duclos - Simon Rosant
Absents : - Delphine Gonnard

Réunion publique tenue en mairie de Vaudevant, de 19h00 à 22h00

1. Coordination générale

- **Approbation du Plan Local d'Urbanisme (PLU)** : la procédure d'élaboration du PLU qui a débuté en février 2016 arrive à son terme. Mme le Maire soumet aux membres du conseil municipal le projet final du PLU et la délibération d'approbation de celui-ci. Le conseil municipal à l'unanimité décide d'approuver le PLU.

- **Instauration du Droit de Préemption Urbain (DPU)** : En lien avec le PLU et suivant les préconisations des services de l'État qui conseillent l'instauration du droit de préemption urbain, le conseil municipal à l'unanimité décide d'instaurer un DPU, sur l'ensemble des zones urbaines (U) et à urbaniser (AU) définies par le PLU.

- **Demandes de Subventions** : Mme le maire présente au conseil municipal, un plan de financement prévisionnel pour chacun des projets envisagés.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise Madame le Maire à solliciter pour chaque projet :

- * une demande de subvention auprès des différents financeurs potentiels (région Auvergne-Rhône-Alpes, SDE07, etc...).

- * un fonds de concours auprès d'Arche Agglo.

- **Devis AXA Assurances** : Le conseil municipal retient la proposition d'assurance du cabinet Bruno et Quentin FAURE, agents AXA, pour un montant annuel de 1248,81 €.

- **Désignation d'un référent communal pour le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) auprès d'Arche Agglo** :

L'élaboration d'un PCAET est actuellement en cours à Arche Agglo, un référent communal chargé d'assister au comité de suivi du PCAET doit être désigné.

Le conseil municipal à l'unanimité désigne Laëtitia BOURJAT, pour suivre ces actions et représenter la commune de Vaudevant auprès de cette instance.

• **Régularisation foncière :**

La régularisation foncière entre la commune et M. Hervé BESSON, concernant la voie de Mahussier vient d'être signée. Les formalités d'enregistrement sont en cours.

• **Collecte des ordures ménagères :**

Le regroupement des bacs à roulettes sur les deux sites (au Village et à la Croix de St Roch) a été effectué début juillet. Arche Agglo envisage la mise en place des bacs semi-enterrés (qui remplaceront définitivement les bacs à roulettes) fin octobre-début novembre.

2. Bâtiments et terrains communaux

• **Mise en Accessibilité de la Mairie, de la salle des fêtes et création d'une toilette public :**

Suite à la validation de l'Adap, une demande d'autorisation de travaux (AT) a été déposée début juillet auprès des services de la DDT ; ainsi qu'une demande de dérogation, cette dernière, en raison de l'absence de paliers de repos intermédiaires sur la rampe d'accès à la mairie (cause impossibilité technique). La sous-commission départementale d'accessibilité qui s'est réunie le 10 septembre dernier à Privas, a émis un avis favorable sur l'autorisation de travaux (AT) et sur la demande de dérogation.

Les formalités concernant le marché de consultation en ligne ayant été accomplies, le conseil municipal souhaite que les travaux débutent le plus rapidement possible et il retient à l'unanimité le devis de maçonnerie de l'entreprise EYNARD Gérard, pour un montant de 16 825,38 € HT.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité, Mme le Maire à signer ce devis ainsi que les autres devis se rapportant à cette opération.

La commission de sécurité (SDIS) chargée d'émettre un avis préalablement à la réalisation des travaux de mise en accessibilité des ERP (établissement recevant du public) nous a signalé qu'à ce jour la salle des fêtes n'est pas connue de sa base de données.

Il convient alors de régulariser cette situation dans les meilleurs délais.

Le conseil municipal charge Mme le Maire :

- d'entreprendre les démarches permettant le classement de la salle des fêtes (ERP 4eme catégorie) auprès de la commission de sécurité (SDIS),
- de faire procéder à la réalisation des travaux requis permettant sa mise en conformité au titre de la sécurité, et par conséquent,

- de solliciter les autorisations de travaux (AT) et d'urbanisme (déclaration préalable) auprès des différents services instructeurs.

Au regard des différents travaux devant être réalisés, le conseil municipal est favorable à la modification de la fenêtre existante en porte-fenêtre (côté cour de l'école), ce qui permettra d'avoir une deuxième sortie facilement accessible vers l'extérieur de la salle des fêtes.

Le conseil municipal souhaite que ces travaux de maçonnerie soient réalisés conjointement avec les travaux de mise en accessibilité, et il valide à l'unanimité le devis de maçonnerie de l'entreprise EYNARD Gérard d'un montant de
2 380 € HT.

Aménagement du secrétariat de Mairie : des demandes de devis sont en cours concernant des reliures d'état civil, du mobilier, l'aménagement d'un placard mural, l'acquisition de diverses fournitures (armoire ignifuge, supports documents etc...)

3. Voirie communale, cimetière, travaux courants

Voirie communale :

- Travaux de goudronnage : l'entreprise EVTP devrait intervenir courant octobre.

Le programme de voirie validé précédemment (pour un montant total de 55 757.20 € HT) prévoit des travaux sur les voies de :

-Brudon, -Mahussier, -La Gagère, -Mahussier vers Valet et devant les Prés.

Le conseil municipal valide à l'unanimité le surcoût lié à la réalisation de travaux supplémentaires (purge) au Gibet (au niveau de l'intersection avec la voie de Brudon).

- Le conseil municipal est favorable au projet d'aménagement et de sécurisation de la Rue des Fleurs.

- Les travaux de « rebouchage de trous » seront effectués par l'employé communal, un agent d'arche agglo et les adjoints, mercredi 02 octobre 2019.

- Le curage des fossés a été réalisé par l'entreprise Bourjat Martial.

- Fin août, l'entreprise Astier est intervenue sur certaines voies, en raison de la nécessité de couper l'ambroisie.

- La réfection du mur de soutènement sur le « chemin d'Achard » (vers la Combe), et d'une voûte sur la « route

de Valet » a été effectués début septembre par Tremplin Insertion (Brigades Vertes).

Travaux courants :

- **Au jardin public :** des travaux sont à prévoir car deux stations concernant le sentier d'interprétation « sur les pas de Marie Mourier » y seront installées l'année prochaine, il est donc nécessaire d'envisager le réaménagement de ce site et de le sécuriser. Une partie des travaux sera réalisée par l'employé communal avec l'appui des adjoints et d'un agent technique de l'Agglo.

Cimetière communal :

- **Reprise de concessions funéraires à l'état d'abandon :**

Une procédure de reprise des concessions (y compris les concessions perpétuelles et inconnues) à l'état d'abandon a été initiée en 2013. Celle-ci concerne six concessions. Le conseil municipal autorise à l'unanimité Mme le Maire à reprendre lesdites concessions au nom de la commune de Vaudevant, à accomplir les formalités afférentes et à les remettre en service pour de nouvelles inhumations.

- **Renouvellement des concessions funéraires échues :**

Suite à la validation du règlement du cimetière par le conseil municipal en juin dernier, un travail de mise à jour a été réalisé et le cas échéant, un courrier d'information (précisant les modalités de renouvellement) a été adressé aux titulaires des concessions échues.

4. Assainissement, eau potable

- **Transfert de la compétence eau/eau pluviale/usée et assainissement :**

Ce transfert à Arche agglo prendra effet au 1er janvier 2020.

Arche agglo ne disposera pas à cette date d'un service structuré en capacité d'assurer l'entretien régulier des différentes stations d'épuration.

Par conséquent une mise à disposition de notre agent (pour la quotité correspondant aux heures de travail effectuées à la STEP) est souhaitée par Arche Agglo au titre de l'année 2020.

Afin de définir les modalités de cette mise à disposition une rencontre a eu lieu fin août avec le service Assainissement d'Arche agglo et le Vice-Président en charge de cette compétence.

Le conseil municipal valide à l'unanimité les conditions fixées pour cette mise à disposition et autorise Mme le Maire à signer ladite convention.

- **Extension du réseau d'eau potable** : Mme le Maire a demandé au Syndicat Cance Doux, de bien vouloir engager dans les meilleurs délais l'étude relative au projet d'extension du réseau d'eau potable jusqu'à Auternaud.

5. Information, animation

- **Repas des aînés** : cette année, il aura lieu au restaurant « La Récré », courant Novembre.
- **Projet de sentier « Sur les pas de Marie Mourier »** : l'avancée du projet suit son cours, une réunion du groupe de travail a eu lieu ce samedi 28 septembre, un moment de convivialité en présence des membres de la famille de Marie MOURIER a clôturé cette matinée de travail.

6. Transports scolaires

- **Pour les élèves du primaire** (scolarisés à St Félicien) : la modification du circuit demandée pour un ramassage jusqu'à l'arrêt « des Blaches » a bien été prise en considération par Arche Agglo.
- **Pour les collégiens et lycéens** (scolarisés à Annonay) : l'horaire d'arrivée des élèves à Annonay le matin (+/-7h00) pose problème puisque les établissements scolaires sont encore fermés. Mme le Maire se rapprochera des services de la région Auvergne-Rhône-Alpes, afin d'essayer de trouver une solution.

La date du prochain conseil sera programmée ultérieurement.